

délibération D_2024_2_2**OBJET : Approbation du compte administratif 2023**

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame Madeleine KERJEAN prend la présidence.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'approuver le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2023 qui s'élève à :

- * 391 896,24 € pour la section de dépenses de fonctionnement;
- * 546 202,33 € pour la section de recettes de fonctionnement;
- * 381 607,27 € pour la section de dépenses d'investissement;
- * 243 788,78 € pour la section de recettes d'investissement;

Pour mémoire :

Le report de l'exercice 2022 est de :

- Section de fonctionnement R0002 : 98 509,11 €
- Section d'investissement R0001 : 71 113,80 €

Le résultat cumulé des exercices 2022-2023 fait apparaître un déficit d'investissement de 66 704,69 € et un excédent de fonctionnement de 252 815,20 €.

Les restes à réaliser de l'exercice 2023 sont de :

- Section d'investissement dépenses : 108 354,82 €

Le résultat global s'établi à :

- Section de fonctionnement en dépenses : 391 896,24 €
- Section de fonctionnement en recettes : 644 711,44 €
- Section d'investissement en dépenses : 489 962,09 €
- Section d'investissement en recettes : 314 902,58 €